Carte 5 : Les vocations du territoire public

Plan d'affectation du territoire public de l'Estrie

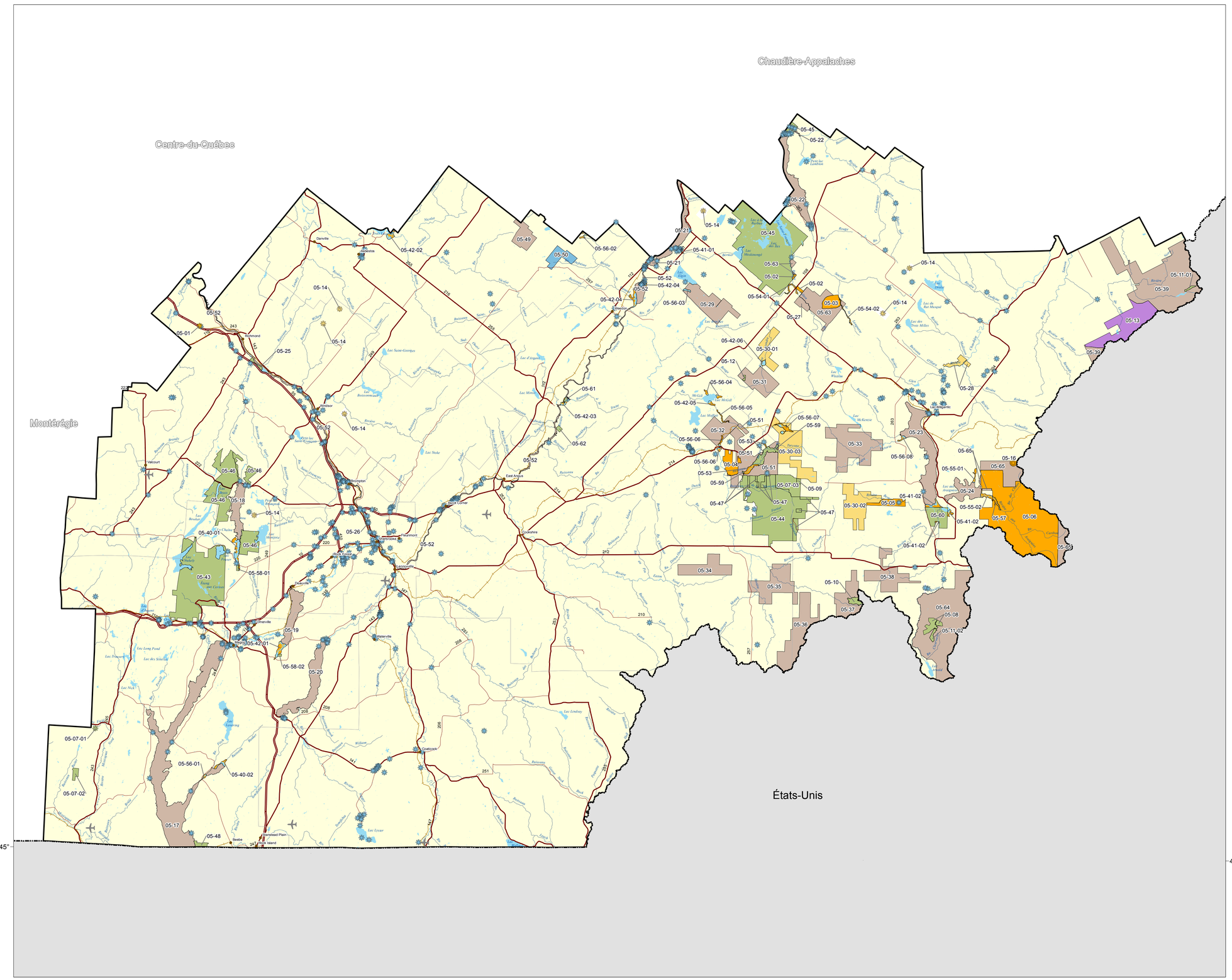

Découpage [1]

00-00

00-00

Zone d'affectation

Vocation

Utilisation spécifique
Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.

Utilisation prioritaire
Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.

Utilisation multiple modulée
Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.

Utilisation multiple
Utilisation polyvalente des terres et des ressources.

Protection
Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.

Protection stricte
Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.

Affectation différée
Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Tenure [2]

Privée

Infrastructure de transport

Aéroport
Autoroute
Route nationale, régionale et collectrice
Route locale et d'accès aux ressources
Chemin
Chemin de fer

Organisation administrative

Ville, localité
Municipalité régionale de comté (MRC)
Région administrative

Frontière

Frontière internationale

Note : 1. Les pictogrammes (symbole ✱) non numérotés illustrent la zone 05-15.
2. Cette carte illustre le territoire privé et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État. Les données utilisées pour illustrer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.

Métadonnées

Projection

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°.
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 07

Système de référence géodésique

NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 5 10 15 km

1/275 000

Sources

Données	Organisme	Année
Vocation	MRNF	2014
Base de données topographiques et administratives (BDTA 250k)	MRNF	2010

Réalisation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec
Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Énergie et Ressources naturelles
Québec